

Roma locuta... le débat commence!

Author : Vini Ganimara

Categories : [Communication OV](#)

Date : 18 septembre 2010

On disait jadis: "Roma locuta, causa finita". C'est encore le cas, naturellement, pour tout ce qui concerne la foi et les moeurs. Mais qui peut parler au nom de "Rome"? Voici naturellement une question assez délicate... et assez décisive.

Dans "[Présent](#)" d'aujourd'hui, Jean Madiran revient sur ce sujet:

"Il existe à Rome, on le sait, une dizaine de « commissions pontificales ». Elles font partie des « dicastères » du Saint-Siège mais, à la différence des « congrégations » pontificales, elles n'ont aucune autorité magistérielle. C'est ainsi que le cardinal Tauran, par exemple, est le président de la « commission pontificale pour le dialogue interreligieux », et que Mgr Marchetto, autre exemple, est le secrétaire de la « commission pontificale pour la pastorale des migrants ». On les entend faire d'audacieuses déclarations publiques plus souvent qu'on ne le souhaiterait, et qui sont plus ou moins directement démenties, mais quelquefois trop tard, par des autorités religieuses plus qualifiées."

Tout rapprochement avec des polémiques récentes ne serait pas nécessairement fortuit. Mais Madiran, comme toujours, en tire une loi générale, remarquablement résumée:

"Il y a là un système de manipulation qui n'est pas le fait de toutes les commissions pontificales, mais de certaines d'entre elles. Il fonctionne presque toujours de la même manière, en quatre étapes successives :

1. – Le président (ou le secrétaire) d'une commission pontificale à qui l'on ne demandait rien déclare en substance : « Sur ce point, l'Eglise pense que... »
2. – La Croix reproduit cette déclaration sous le titre amplificateur : « Le Vatican prend position ». Comme il s'agit d'une déclaration gauchisante, type démocrate-chrétien engagé, les gros médias orchestrent la prétendue « position du Vatican ».
3. – Plus ou moins vite quelqu'un de la Secrétairerie d'Etat – ou plus modestement de la Salle de presse du Saint-Siège – indique en fronçant le sourcil que ce président (ou secrétaire) s'est exprimé « à titre personnel » et n'engage que lui-même. Si c'est vraiment grave, et (ou bien) si c'est la énième fois, on apprend simultanément que le coupable avait depuis longtemps présenté sa démission et qu'elle vient enfin (coïncidence...) d'être acceptée. Les gros médias n'en disent rien.
4. – La Croix, elle, ne le cache pas, mais profite de l'occasion pour publier à nouveau (sans doute par souci de simple information...) la déclaration insolite, en précisant que sur ce point le président (ou secrétaire) sanctionné est néanmoins « en phase avec de nombreux évêques français."

Décidément, quand on dit: "Rome dit que...", ou "le Vatican pense que...", il vaut mieux, à chaque fois, préciser qui exactement est en cause et quelle est son autorité sur le sujet en question...